UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

(UAC)

♦♦♦♦♦

FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

(FASHS)

♦♦♦♦♦

DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

♦♦♦♦♦

Mémoire de Licence

DOT ET EMANCIPATION DE LA FEMME : CAS DES WAAMA

Réalisé par :

SEKOU Messiwan Hugue

KASSIM Amed

Sous la direction de :

Dr AKUESON Félicité,

Maitre-Assistant des

Universités du CAMES

Année académique : 2021-2022

DEDICACE 1

A

- Mon père SEKOU Laurent

SEKOU Messiwan Hugue

DEDICACE 2

A

- Mon père KASSIM Latifou

KASSIM Amed

REMERCIEMENTS

Nous exprimons notre reconnaissance à notre directrice de mémoire, Madame **Félicité A. AKUESON.** Nous lui adressons nos sincères remerciements pour nous avoir encadrés et aidés. Egalement, nous adressons nos sincères remerciements à tous les professeurs du département pour leurs conseils et leur esprit critique.

Nous remercions nos chers parents SEKOU Laurent, KASSIM Latifou, ALLASSANE Rakiatou et monsieur KASSA Claude qui ont toujours été là pour nous. Nous remercions aussi nos frères et sœurs pour leurs encouragements ainsi que nos amis qui ont toujours été présents à nos côtés. Leur soutien inconditionnel et leur encouragement ont été une grande aide. Nos remerciements sont enfin adressés à :

- Vous qui malgré vos souffrances, rendez la vie facile ;
- Vous qui malgré la modernité préservez vos valeurs ;
- Vous qui donnez à l'Afrique sa valeur.

Nos remerciements sont adressés également aux femmes noires qui luttent pour leur émancipation.

SOMMAIRE

DEDICACE 1 2
DEDICACE 2 2
REMERCIEMENTS 3
RESUME 6
INTRODUCTION 8
Chapitre I : Cadre théorique, géographique et approche méthodologique 10
Chapitre II : Interprétation de la dot chez les waama 24
Chapitre III : Enjeux et défis de la pratique de la dot 30
Conclusion 38
Références bibliographiques 40
Liste des tableaux 5

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse de la recherche documentaire 21

Tableau 2 : Répartition des techniques et d'outils 23

Tableau 3 : Répartition des données relatives des hommes mariés et ceux célibataires 23

RESUME

La place de la dot dans le processus du mariage coutumier symbolise l'union et la cohésion sociale chez les Waaba[1] (Waama)[2] de la commune de Natitingou. De nature mixte, à dominance qualitative, cette étude s'est éventuellement appuyée sur la recherche documentaire, l'observation directe, l'entretien semi-structuré et le questionnaire auprès de 150 individus, auxquels se sont ajoutés quatre focus groups (ou groupe de dissension). Basée sur un choix raisonné et un tirage aléatoire simple, la population cible de cette recherche est composée d'hommes et de femmes mariés, de jeunes célibataires, des sages, des notables, des chefs traditionnels et des autorités locales des régions de Yarikou, Kotopounga, Tanguiéta, Toucountouna, Perma et de Natitingou centre dans l'Atacora au Bénin.

Mots clés : Dot ; coutûme ; mariage ; tradition

ABSTRACT

The place of the dowry in the customary marriage process symbolizes Union and social cohesion among the waaba (waama) of the commune of Natitingou. Mixed in nature, predominantly qualitative, this study was eventually based on documentary research, direct observation, semi-structured interview and questionnaire with 150 individuals, to which were added four focus groups (or group of discussion).Based on a reasoned choice and a simple random draw, the target populat of this research is composed of married men and women, young single people, elders, notables, traditional chiefs and local authorities in the regions of Yarikou, Kotopounga , Tanguiéta, Toucountouna, Perma and Natitingou center in Atacora in Benin.

Keywords: Dowry, custom, marriage, tradition.

[1] Ensemble des peuples qui parlent le Waama.

[2] Est une dialecte parlée principalement dans les régions de l'ATACORA (Tanguiéta, Toucountouna, Yarikou, Kotopounga, etc…)

EXPLICATION DE QUELQUES MOTS

Waama : est une dialecte parlée précisément dans les régions de l'Atacora (Tanguieta, Toucountouna, Yarikou, Kotopounga, etc...)

Waaba: est l'ensemble des peuples qui parlent le waama. En d'autres termes, un groupe socio ethnique des personnes qui ont des ancêtres waaba.

Waawo: est un individu qui parle le waama, qui est né d'un père ou d'une mère qui parle le waama et qui appartient au groupe socio ethnique waaba.

INTRODUCTION

Le mariage est une institution sociale indispensable à la pérennisation de l'espèce humaine. En Afrique noire en général et en Afrique de l'Ouest en particulier, le mariage coutumier est considéré comme le centre où gravite toute la vie de la communauté. L'alliance matrimoniale coutumière est toujours accompagnée d'une compensation appelée dot. La dot est la condition de légitimité du mariage traditionnel. Cette pratique est ancrée dans les pratiques sociales des béninois en général et des Waaba de la commune de Natitingou en particulier. Vu son importance capitale et incontestée dans la tradition (manière d'agir, de penser, de faire, est un héritage du passé), si les jeunes époux n'adhèrent pas à cette pratique socioculturelle, la société traditionnelle sera scandalisée. La dot apparait comme un échange et c'est son aspect symbolique qui est à considérer et non l'aspect économique[3]. Comme le notifie le code des personnes et de la famille du Bénin, « la dot est à caractère symbolique ». Elle crée ainsi un lien étroit entre les deux familles. Elle élimine les barrières inter-ethniques et constitue un fondement pour la tolérance, l'esprit de dialogue entre les différentes couches de la société[4].

Mais cette pratique tend à perdre sa fonction première au profit de l'aspect matériel. Toute porte à croire en effet que la dot constitue aujourd'hui une forme de spéculation qui peut rabaisser la femme au rang du produit négociable. La dot apparait dès lors comme une occasion pour certains chefs de famille d'en faire un véritable fonds de commerce. C'est pour cela Victor Hugo affirme : « avec cette vente qu'on appelle dot et ce tyran qu'on appelle époux, l'adultère n'est autre chose qu'une protestation de la première et de la plus sainte des libertés, la liberté d'aimer, contre l'esclavage de la femme et le despotisme du mariage. »

[3] Mayer Robert, *Histoire de la famille Gabornaise,* Ed, LUTD, p. 264

[4] Isabelle AKOUHABA ANANI, L*a dot dans le code des personnes et de la famille des pays d'Afrique occidentale cas du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'ivoire et du Togo,* mai 2008, p. 46

Victor Hugo[5]. La tentation est autant plus grande que le contexte socioéconomique difficile. En dehors de ce problème d'ordre économique, la dot a aussi engendré un véritable problème social, celui de l'opposition entre les classes sociales. Ainsi, nous devons relever deux défis à savoir : social et scientifique. Sur le plan social, cette étude permet de considérer la valeur traditionnelle de la dot en mettant en relief les conséquences néfastes qu'elle cause au sein des familles. Ainsi, l'autorité compétente pourra se servir de nos analyses afin d'agir sur la cause et non sur l'effet du phénomène pour une meilleure prise en charge sociale. Une femme dotée peut-elle vraiment vivre émancipée ?

Pour ce qui est de l'intérêt scientifique, le présent travail scientifique s'inscrit dans la logique de l'enrichissement de la théorie scientifique en la matière. C'est à partir de ces constats et observations que ces questions de recherche se dégagent :

En quoi consiste la conception de la dot au sens général ?

Quelles interprétations pouvons-nous donner de la dot chez les waama ?

Quelles sont les enjeux et défis de la dot ?

Cette recherche s'organise autour de trois chapitres. Le premier chapitre est consacré au cadre théorique, géographique et approche méthodologique de la recherche. Le deuxième chapitre présente l'interprétation traditionnelle de la dot chez les waaba. Quant au troisième chapitre, il porte sur les enjeux et défis de la dot.

[5] Victor Hugo, *Le dernier lour d'un condamné, 1829*, Paris

Chapitre I : Cadre théorique, géographique et approche méthodologique

Le cadre théorique de notre recherche nous permettra de clarifier notre concept .Et son application avec le cadre géographique nous permettra surtout de comprendre le concept dans toute sa dimension en passant par la justification du sujet, les hypothèses et les objectifs.

1.1 Clarification des concepts

La dot : Selon I. Akouhaba Anani[6], la dot est l'une des coutumes les plus vieilles de l'Afrique. Ses « origines se perdent loin dans le passé et nul, même pas dans les légendes les plus adroitement constituées, ne peut en donner des indications dignes de foi ». Elle définit la dot en trois points. Selon elle, la dot est une institution connue dans la plupart des sociétés humaines. Elle existe pratiquement dans toutes les coutumes africaines. Elle y apparait tout à la fois comme :

- Une substitution à l'échange originel des femmes entre clans ou familles ;
- Un geste de gratitude à l'égard de la famille qui donne sa fille pour assurer la procréation et donc la pérennité dans la famille du futur époux ;
- Un hommage d'appréciation de la qualité de l'éducation donnée à la fiancée. Pour elle, au-delà de légitimer le mariage, la dot permet une substitution à l'échange originelle des femmes. Elle est perçue comme un geste de gratitude et un hommage d'estimation non seulement à la fiancée mais également à ses géniteurs.

Mais dans ce cas précis, la dot est conçue comme une forme de mariage traditionnelle la plus légale aux yeux de la communauté waaba.

[6] Isabelle AKOUHABA ANANI, L*a dot dans le code des personnes et de la famille des pays d'Afrique occidentale cas du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'ivoire et du Togo,* mai 2008, p. 46

Emancipation : C'est une décision judiciaire ou effet légal, qui confère à un mineur, assimilé à un majeur, la capacité civile[7].

Elle constitue ici, l'action de s'affranchir d'un lien, d'une entrave, d'un état de dépendance, d'une domination, d'un préjugé.

1.1.1 Sens socioculturel de la dot

Dans la tradition Waama, la dot est conçue comme une forme de mariage traditionnel la plus légale aux yeux de la communauté. L'acceptation de la dot par la famille d'une jeune fille est la preuve qu'elle approuve l'union. Elle témoigne du gain de confiance qui existe désormais de façon réciproque entre les deux familles. La dot honore la fiancée et l'élève au rang de la femme de valeur. Dès l'acceptation de la dot, la jeune fille change du statut ou de rang passant de statut de jeune fille au rang de fiancée. A cet instant, elle reçoit la bénédiction de ses parents et de toute la communauté. Dans la tradition Waama, la dot est considérée comme une garantie, source de stabilité du foyer.

Nous donnons ici une charge conceptuelle particulière à la notion de ‘‘dot’’ et c'est dans cette dynamique que s'inscrit notre réflexion. En effet, la dot est une notion juridique du droit matrimonial en Europe et on pourrait croire que la dot africaine et celle de l'Occident sont deux termes identiques ou du moins voisins. C'est pourquoi, certains auteurs comme Guillaume Oyono[8] dans, *Les trois prétendants un mari* et Buchi Emechta[9] dans son ouvrage intitulé *la dot*, à juste titre, ont critiqué l'emploi du vocable dot parce qu'il prête à confusion.

Mais les termes inventés en remplacement de celui-ci ne sont pas plus corrects comme « price » qui laisse penser à l'achat. En outre, il est tellement ancré dans le vocabulaire juridique du droit coutumier que malgré les critiques fondées qu'il provoque, ce terme reste le plus fréquemment employé du moins

[7] Dictionnaire Larousse

[8] Guillaume Oyono-Mbia, *La critique de la dot dans trois prétendants un mari,* 1985,Pocket, p. 147.

[9] Buchi Emechta**,** *La dot*, 1976, édition poche, France.

chez les coutumistes francophones. La dot pourrais encore ce définit comme une des institutions fondamentales du droit africain selon Anani.

Cette notion de ‘‘dot’’ a donnée, matière à plusieurs études d'observateurs étrangers ; la plupart n'ont pas pénétré la signification profonde de cette institution. Ils s’en sont tenus trop légèrement aux apparences formelles actuelles et ont conclu que la dot était le prix d'achat d'une femme. Mieux, le mariage chez les noirs était une opération lucrative pour les parents de l'épouse.

En Occident, la dot est constituée des biens apportés au mari par la famille de la femme en vue de subvenir aux charges de ménage et notamment à l'éducation des enfants et à leur entretien[10]. Par contre, la dot en afrique se réalise dans un sens inverse puisque les biens sont apportés par le mari et non pas au profit du ménage, de l’épouse ou des enfants à venir mais en faveur de la famille de sa femme.

D'après J. Binet, dans son ouvrage *Le mariage en Afrique noir*[11] souligne que la dot est la somme versée par le fiancé ou par sa famille au père de la fiancée. La dot peut être parfois en nature, en produits alimentaires ou artisanaux, en objets traditionnellement réservés à cet usage : bijoux, objets en cuivre ou en fer. La dot est une preuve, publique du libre consentement que les parents apportent à l'alliance envisagée. La dot est également une garantie de la stabilité de l'union des époux et des alliés.

De ce qui précède, nous constatons que l'objectif essentiel de la dot en Afrique n'est pas le même que celui de la dot en Europe. L’objectif premier de la dot consiste à la consolidation des liens matrimoniaux mais aussi celles des deux familles.

[10] A. Fine, L*e prix de l’exclusion dote et héritage dans le SUD-OUEST occitan, la dot, la valeur des femmes,* GRIEF. n°2 PUM, pp.31-51

[11] J. Binet, *Le mariage en Afrique noire*, 1960, In : anale,pp.1214-1215.

Le deuxième objectif de la dot est en quelque sorte le moyen instrumental établissant l'alliance classique personnalisée du mariage. Qui discute de la dot, qui la fixe et qui la perçoit ? Autrefois, la dot se payait en valeurs consacrées : grand et petit bétail, fusil, houe, machettes, etc… Ces biens étaient un gage et devaient en principe rester en possession de celui qui les recevait. Les conditions économiques modernes ont profondément modifié le sens traditionnel de la dot.

En effet, la dot ancestrale se présente comme une institution sociale faisant partie d'un régime juridique, lui-même commandé par une philosophie et une vision originales du monde. La dot est en quelque sorte le procédé par lequel se caractérise le mariage légal et le différencie de l'union libre ou du concubinage. C'est le moyen par lequel le mari acquiert le transfert de certains droits que la famille de l'épouse délaisse à son profit.

1.1.2 Sens juridique de la dot

Dans les coutumes africaines en général et celles du Bénin en l'occurrence, la dot est une condition importante voire impérative pour la célébration du mariage. Avec la propension de l'argent et la généralisation du gain facile dans l'institution du mariage, qualifiée de déformation, la dot semble devenir «le prix d'achat de la femme» contrairement à ce qu'elle était à son origine c'est-à-dire destiné à rétablir l'équilibre rompu du fait du départ de la jeune fille donnée en mariage.

Dans les coutumes béninoises, la dot représentait une condition de validité du transfert de l'autorité du chef de famille de la jeune fille au chef de famille de l'homme. Elle est la preuve de la régularité de l'échange de consentement des deux familles au sujet de la validité du mariage

Avec le Code des personnes et de la famille, la dot n'est plus «le prix de l'achat de la femme». Elle ne vise plus à rétablir un quelconque équilibre rompu du fait du départ de la jeune fille donnée en mariage. Elle a un caractère symbolique Le

caractère symbolique de la dot laisse-t-il entrevoir que le futur mari peut s'en passer ? Le caractère symbolique signifie-t-il que la dot est facultative ?

La réponse est négative. Il ressort des dispositions du Code que la dot est une condition de forme du mariage. Avant la célébration du mariage, l'officier de l'état civil dans un interrogatoire procède à la vérification du paiement de la dot par le futur mari et inversement, à la réception de la dot par la future épouse.

La dot apparaît comme une exigence importante de forme du mariage et non une faculté offerte au futur mari. En dépit de son caractère symbolique, la dot reste une exigence principale dont le principal débiteur est le futur mari ou sa famille. Le législateur béninois a, malgré la consécration du caractère symbolique de la dot, maintenu celle-ci comme une preuve de l'implication des consentements des deux familles

Conformément aux traditions béninoises, le maintien de la pratique de la dot, en dépit de l'objectif d'égalité et de modernité recherché, peut s'expliquer par la place qu'elle occupe dans la conscience collective béninoise et le choix d'une politique législative adossée aux traditions ancestrales béninoises. La dot est une exigence unilatérale pour le mari. Elle participe à ce titre, dans un contexte d'égalité des droits et des obligations des conjoints, à une inégalité avérée dans les rapports des conjoints. L'exigence unilatérale de paiement de la dot dont le mari est le débiteur est liée intimement à l'institution du délai de viduité qui est en défaveur de la femme.

1.1.3 Historique de la dot

Le prix de la fiancée[12] était le système d'échange patrimonial au temps d'Homère mais, au V^{e} siècle av. J.-C est devenu celui de la dot. L'Europe antique était une société patriarcale. Le père de la future mariée donnait une dot au futur mari. En Grèce antique c'était la coutume que le père aille chercher des

[12] Le prix de la fiancée : C'est un acte symbolisant les fiançailles et officialisant du fait que les fiancés sont épris de l'un et de l'autre. C'est aussi un moyen pour l'homme, de s'assurer qu'il ne sera pas haïr par sa nouvelle famille (définition anthropologique).

coquillages dans la mer Égée pour les offrir au mari. La cérémonie se faisait sur la plus haute colline de la région et pendant neuf jours[13].

L'Europe romaine était aussi une société dotale puisque dans le droit romain, la femme n'est pas juridiquement responsable, elle ne possède aucun bien propre. Ce qui nécessite d'ailleurs une transmission patrimoniale sous forme de dot (latin : *dos*). La dot était obligatoire pour rendre un mariage légitime.

Le régime dotal a été abandonné au profit du douaire durant le haut Moyen Âge, mais la dot réapparaît au XI^e^ siècle dans la logique du resserrement lignager comme moyen d'exclure les filles de l'héritage, d'abord en Europe méridionale puis en Europe du Nord-Ouest. Elle est en premier le contre-don du douaire, puis elle réussit à le reléguer au second plan.

La dot en Europe est une possession sous contrôle marital, c'est-à-dire celui du mari. Même si la femme en est propriétaire de son vivant, le mari dispose sur elle, d'un droit de gestion et d'un droit d'approbation en cas d'aliénation[14].

En effet, après le décès du mari, la dot doit servir à faire vivre la femme et ses enfants. La dot s'est donc vue transformée, en numéraire et en capital foncier, puis augmentée au rythme de l'essor économique par des droits complémentaires : droit de viduité (usufruit), augment de dot, et d'autres gains de survie. La dot a progressivement été abandonnée en Europe occidentale au cours des XIX^e^ et XX^e^ siècles.

En parallèle, l'Europe a connu d'autres genres de dons. Ainsi, les sociétés polygynes celtes (v.irl. *coibche*), germaniques v.angl. *weotuma*) et slaves (pol. *wiona*) pratiquaient toutes au haut Moyen Âge le prix de la fiancée à côté de la dot. Les Irlandais échangeaient le plus souvent le prix de la fiancée contre une

[13] Kathérine Melissinou, *Uniformisation et l'infortune de la dot (Prika),* 2017, en Grèce dans cahier du genre n°62, pp.77-95.

dot (*tochur*), ce qui égalait les dotations et assurait le partage de la communauté patrimoniale lors d'une rupture.

Quant aux Germains, le prix pour la fiancée se limitait aux cas du plein mariage, autrement dit, un mariage à une épouse principale. Pour les coépouses inférieures ou temporaires, chez certains peuples germaniques comme les Lombards, il était fréquent que le mari offre ce qu'on appelle un don du matin lomb. *morgincap*, all. *Morgengabe*, néerl. *morgengaaf*) qui avait le caractère d'un *pretium virginitatis*, ce qui signifie que ce don n'était donné que si la jeune mariée était vierge avant la nuit de noces[15].

Le don du matin était soit à la libre disposition de la femme, soit géré par l'homme durant sa vie. Au décès du mari, la veuve disposait du don du matin en tant que gain de survie à une époque où très peu de gens prévoyaient de gain de survie au conjoint survivant[16]

Dans le sud de l'Italie, le don du matin, introduit par les conquérants lombards à partir du VI^e^ siècle, existait toujours au milieu du XI^e^ siècle. D'autres sociétés ont aussi connu un tel don : on peut citer les Gallois (*cowyll*).

1.1.4 L'émancipation de la femme

Cette nouvelle optique de l'analyse du genre a suscité particulièrement en Afrique, une forte demande de résultats d'expérience, d'évaluations de projet et plus encore de formations des acteurs du développement. En effet, les discours sur la condition des femmes furent mal reçus dans la communauté scientifique africaine. Ainsi, la question de l'émancipation de la femme dans une troupe d'hommes suscite une discussion interminable mais aussi passionnante. Certes,

[15] Sylvie Joye, L*es mariages dit » Germaniques » : entre entrophologie, idéologie et histoire,* Anabases, 2015, pp.85-95.

[16] Mohamet et Charlemagne de Pierre Pirènne, 14 janvier 2016, p 368.

elle fait grincer les dents de certains parce que enchainés encore par la coutume et les religions qui veulent que la femme soit soumise à son mari.

Il est aussi établi que le taux de fertilité baisse à mesure qu'évolue le statut des femmes. Cela n'a rien de surprenant : les jeunes femmes étant les plus handicapées par les grossesses à répétition et les soins à donner aux jeunes enfants, tout ce qui favorise leur autonomie, leur capacité d'expression et de décision tend à espacer les naissances.

Une étude comparative, menée dans trois cents districts indiens, a ainsi montré que la réduction du taux de fertilité dépendait, en premier lieu, de deux facteurs : l'éducation et l'emploi des femmes. Au-delà, de cet aspect tous les éléments qui ont une incidence sur l'émancipation des femmes contribuent à la baisse du taux de fertilité. Toutes les atteintes à l'environnement liées à la pression démographique, qui affectent la vie des hommes aussi bien que des femmes, sont en relation étroite avec la question spécifique de la liberté des femmes. A l'égard de leur rôle de génitrices, dans un contexte où, rappelons-le encore, les grossesses à répétition handicapent d'innombrables jeunes femmes dans les pays en développement.

On sait que l'alphabétisation et l'éducation des femmes ont aussi une incidence positive sur la mortalité infantile. La relation de cause à effet met en jeu divers canaux. Mais la raison la plus élémentaire tient, de toute évidence, à l'importance que les mères accordent au bien-être des enfants et aux possibilités qui leur sont offertes, pour autant que leur rôle d'agent soit respecté et développé d'influencer en ce sens les décisions familiales.

Il a aussi été montré que la reconnaissance de ce rôle réduit le désavantage relatif des femmes à l'égard de la survie (en particulier des petites filles).

Les pays dans lesquels les préjugés anti-féminins sont les plus fortement enracinés l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh, la Chine, l'Iran, les Etats d'Afrique du Nord, etc... Ils connaissent une situation de surmortalité féminine dans les classes d'âge les plus jeunes, à l'inverse de l'Europe, de l'Amérique et de

l'Afrique subsaharienne, régions dans lesquelles les filles bénéficient d'un avantage significatif, en termes de survie. En Inde, dans la classe d'âge de 0-4 ans, le taux de mortalité est aujourd'hui équivalent pour les garçons et filles, en moyenne nationale. Mais les filles souffrent encore d'un désavantage notable dans les régions marquées par de fortes inégalités sexuelles, en particulier dans la plupart des Etats du Nord.

En revanche, l'impact de l'alphabétisation des femmes sur la réduction statistique de la mortalité des moins de cinq ans ne prête à aucune ambiguïté, même lorsqu'on prend en compte l'alphabétisation masculine.

Ce résultat confirme d'autres travaux, qui ont mis en évidence la relation étroite existant entre l'alphabétisation des femmes et la survie infantile, que ce soit à l'occasion d'études par pays, ou de comparaisons entre pays. Dans ce domaine, le développement de la fonction d'agent des femmes n'est pas entravé par l'attitude inflexible des hommes à l'égard des tâches domestiques ou du suivi des enfants.

Pour ce qui est de la discrimination sexuelle, il résulte de l'étude que le taux de participation des femmes à la force de travail, et le taux d'alphabétisation ont des effets positifs qui contrebalancent le désavantage féminin.

A l'inverse, les variables expriment le niveau général de développement et de modernisation. Ils suggèrent que la modernisation tende à renforcer et non à affaiblir le désavantage relatif des femmes en matière de survie infantile.

Cette conclusion reflète l'observation des données telles que l'urbanisation, l'alphabétisation masculine, la disponibilité des services médicaux et le niveau de pauvreté.

En Inde, pour autant qu'une relation positive existe entre niveau de développement et réduction du désavantage comparatif des femmes en matière de survie, il semble qu'il faille l'imputer aux seules variables reflétant

directement le rôle d'agent des femmes, telles que l'alphabétisation et l'entrée sur le marché du travail[17].

Au terme de l'analyse de ces deux chapitres, il en ressort que la conception de la dot à l'époque traditionnelle est différente de celle moderne. Car son sens dépend de son époque. Si nous jetons un regard sur notre époque, nous constatons que plus le taux d'analphabétisation n'est réduit, plus le taux d'émancipation est élevé.

Ce qui nous permet de remettre en cause les pratiques culturelles et traditionnelles de la dot à l''époque traditionnelle en Afrique. Cela constituait même le socle de l'analphabétisation des femmes africaines à travers une étude scientifique sur le groupe socio-ethnique des waaba. Dans l'objectif de montrer en quoi la dot peut être un frein à l'émancipation de la femme en général et africaine en particulier. Nous partirons du cadre géographique de waaba et celui de leur mode de vie à l'époque traditionnelle.

1.2 Cadre géographique

Les waaba sont situés au nord du Bénin plus précisément dans le département de l'Atacora. Ce Département couvre environ 11,2% de la population de la commune de Natitingou[18]. On peut les retrouver en grande partie dans les régions de Yarikou, koutopounga, Tanguieta, Toucountouna, Perma etc.

[17] Amartya sen, *Les femmes et les hommes, dans l'Inde (2007), pp.247-278*

[18] Le recensement de mai 2013 RGPH 4.

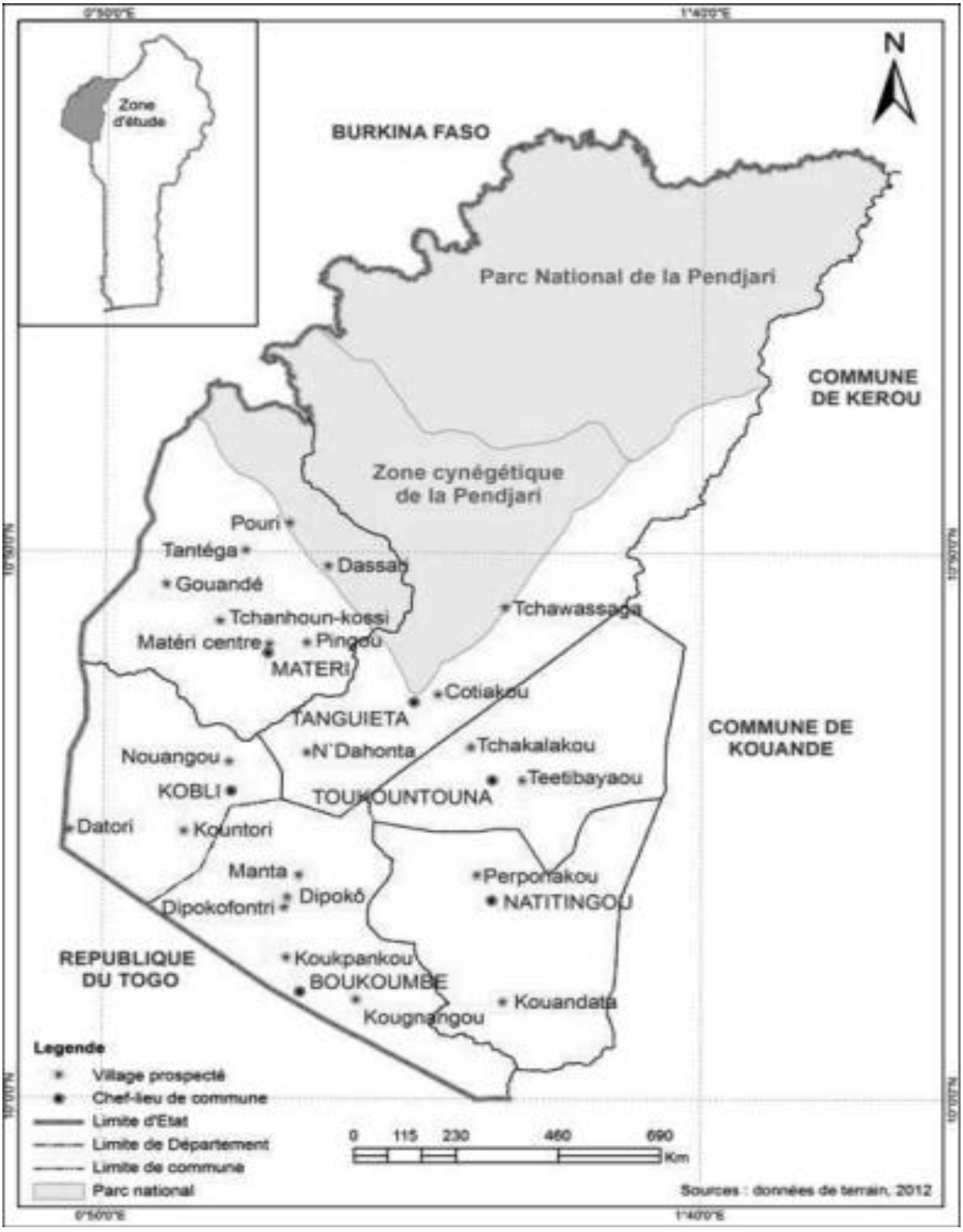


Figure 1 : Situation géographique de l'Atacora

1.3 Approche méthodologique

L'approche méthodologique rend en compte la collecte des données, leur traitement et l'analyse des résultats.

1.3.1 Données utilisées

Les données utilisées ici sont les données du terrain. Ces données ont été collectées au sein de la collectivité des waama de Natitingou. Il s'agit des effectifs et des résultats des hommes mariés, les célibataires, les femmes mariées, et les jeunes filles afin de déterminer le taux d'échantillonnage.

1.3.1.1 Recherche documentaire

Cette étape a consisté à visiter les centres de documentation. Les documents et les livres (livres, thèses, mémoires, articles, des rapports) sur les autorités représentatives, les sages et notables de la localité. Les différentes informations recueillies sont résumées dans le tableau I.

Tableau 1 : Synthèse de la recherche documentaire

Centres	Nature du document	Type des données
Bibliothèque départementale de Natitingou	mémoires de licence et de maitrise	informations générales, problématique
Internet : site et moteur de recherche	ouvrages, rapports d'étude, articles	Informations générales sur la dot et l'émancipation de la femme.

Source : Enquête de terrain, mai 2022

Les différentes informations collectées lors de cette recherche documentaire ont été complétées par les informations cis obtenues pendant les investigations en milieu réel.

1.3.1.2 Enquête de terrain

Elle a consisté aux différentes investigations sur le thème choisi en milieu waama.

- **L'entretien**

Au sens scientifique, l'entretien est une technique de recherche et d'investigation, c'est une technique qui permet aux chercheurs de se familiariser avec ses enquêtés dans le but d'obtenir des informations fiables et concrètes pour mieux mener le travail par le biais de cette technique. Mieux l'enquêteur cherche à obtenir des informations sur les attitudes, les comportements, les représentations d'un ou de plusieurs individus dans la société. A propos de cette technique Quivy et L. Campenhoudt signalent qu'elle permet « l'analyse du sens que les auteurs donnent à leur pratique et- aux évènements auxquels ils sont confrontés. Leur système de valeur, leur lecture de leur propre expérience »[19]. L'entretien a pour outil d'investigation, un guide que nous avons administré à la mairie de Natitingou.

- **L'observation**

L'observation est une technique de collecte de données qui fait usage des sens pour renseigner sur les préoccupations formulées par sa recherche. C'est un travail qui nécessite un regard sur un fait sans le transformer. Généralement, nous avons deux types d'observations : l'observation externe ou indirecte et l'observation interne ou directe. Il s'agit ici de vivre de plus près le vécu, les expériences ou la dynamique de la dot chez les waaba. L'observation directe a facilité la collecte des données qualitatives sur notre sujet. Les données sont collectées à l'aide d'une grille d'observation auprès des populations en âge de se marier. Elle a permis à cet effet, de mieux effectuer l'opération en rapport avec les données retenues à partir des sources orales et écrites.

[19] Raymond Quivy et Luc VAN CAMPENHOUDT, *Manuel de recherche en science sociale, 2018, 4e édition.*

Tableau 2 : Répartition des techniques et d'outils

Techniques	Outils
Observations	Grille d'observation, questionnaires
Recherche documentaire	Grille de lecture
Entretien	Guide d'entretien, questionnaires
Enquête par questionnaire	Questionnaires

Source : Donnée du terrain, mai 2022

- **Technique d'échantillonnage**

L'échantillon est une représentation d'une population sur laquelle nous voulons effectuer une recherche. Elle permet de recueillir des données ou des informations précises sur les cibles. Ainsi n'ayant pas la capacité d'interroger toutes les personnes concernées par notre recherche, un échantillon représentatif est sélectionné.

- **Echantillon**

Pour notre recherche, nous avons décidé de focaliser notre attention sur les hommes mariés et ceux qui vivent le célibat.

Tableau 3 : Répartition des données relatives aux Hommes mariés et ceux célibataires

Genre	Age	Effectif	Pourcentage
Jeunes filles	15 - 20	15	10
Femmes mariées	20 - 25	20	13
Hommes mariés	25 - 30	25	17
Femmes célibataires	30 – 35	37	25
Hommes célibataires	35 - 40	48	33
Total		145	100

Source : Données de terrain, juin 2022

Chapitre II : Interprétation de la dot chez les Waaba

La pratique traditionnelle de la dot est une pratique aussi vieille que l'humanité. Selon les informations recueillies au cours de nos recherches, la pratique de la dot est née du fait qu'à une époque de l'humanité chez les waaba, il y avait plus d'hommes que de femmes. Alors chaque parent, pour éviter le célibat à son fils dès qu'il apprend la naissance d'une fille dans la communauté apprête le nécessaire telle que le tabac, la calebasse, trois cauris qui représentent la dot pour la demande de main.

La dot chez les waaba dans l'ancien temps avait vraiment une très grande importance puisqu'elle était nécessaire et obligatoire pour réunir le couple. Sans elle d'ailleurs, le mariage était quasiment impossible. Et il fallait appartenir à une grande famille digne pour pouvoir doter une femme wawo.

2.1 Le statut familial

Avant qu'une famille ne dote une femme chez les waaba, il faut que celle-ci soit bien posée et qu'elle se suffise à elle-même. En d'autres termes, il faut que cette famille ait eu des ancêtres vraiment responsables et très lentilles avec qui que ce soit. Aussi doit-on reconnaitre que les waaba se mariaient toujours entre eux.

Ainsi, ce sont souvent les tantes, les oncles maternels ou paternels qui vont doter une femme à leurs neveux, cousins ou petits fils. Avant même que la tante ou oncle ne prenne la décision de chercher une épouse pour leur enfant, il y a toujours un lien de rapprochement ou de familiarité avec la famille de la fille.

2.2 Protocole de la dot des waaba

2.2.1 La première dot

A l'époque, le waawo n'a jamais doté une femme à son enfant déjà en âge de se marier. L'enfant déjà en milieu waaba est doté en bas âge. En effet, comme rite, il revient à une tante ou l'oncle de prendre une petite calebasse avec

quatre cauris et du tabac pour symboliser l'acceptation ou l'accord de l'union des deux tourtereaux prêt à être chiqué. Ensuite, on envoie le tabac chez les parents de la future épouse. Mieux une fois arrivés dans ladite famille, les vieilles tantes présentent le symbolisme et demande la main de l'épouse. Mais avant cette étape les parents procèdent aux choix de ladite future épouse parmi les autres filles de la maison. Ainsi une fois le choix opérer, le tabac qui a suivi la calebasse et les quatre cauris se chique. Cet acte vient confirmer l'adhésion de la famille de future épouse qui a accepté la main demandée. On parle en ce moment de la première dot. C'est à partir de ce moment que le futur mari commence à participer aux travaux champêtres de sa belle-famille chaque année jusqu'à ce que la future l'épouse ait l'âge de se marier. Cela peut être entre 13ans et 14ans au plus pour aboutir au mariage proprement dit. Ainsi on parle de la reconnaissance de la dot en milieu Waaba.

2.2.2 La deuxième dot

Une fois enceinte, entre le sixième et le septième mois, la tradition oblige l'épouse à se rendre aux côtés de sa mère de qui elle va fait son premier geste.

Suite à l'accouchement, on ramène le placenta à la famille du mari pour lui annoncer l'accouchement. A partir de ce moment, pour manifester sa reconnaissance, le mari se prépare encore à travers les dons de céréale (maïs, mille, sorgho), tubercules (igname, manioc) et autres à sa belle-famille. Ainsi on parle de la reconnaissance de la dot en milieu Waaba.

2.2.3 La troisième dot

Une fois que l'homme a suivi toutes ces étapes traditionnellement, spirituellement et physiquement, il lui est recommandé d'être désormais plus attentif à sa belle-famille pour quelque évènement que ce soit.

Ensuite, c'est le jour des cérémonies, (funérailles, anniversaire de décès, intronisation, etc…) que les membres de la famille du mari transportent tous ces présents à leur belle-famille ayant à leur tête, une vieille de la famille du

mari. En effet, c'est elle qui conduit le groupe des chansons sacrées à l'arrivée ou à l'entrée de la maison d'offrandes jusque dans la maison de la belle-famille avec des chants et danses. Une fois à l'entrée de ladite maison à leur arrivée, une vieille les accueils en versant de l'eau par terre pour manifester leur joie.

Bref, la première dot est accompagnée de calebasse avec quatre cauris qui signifient l'acceptation de cette union. La deuxième est soulignée comme la bravoure et la reconnaissance du mari vis-à-vis de sa belle-famille. Et la troisième, l'amour qu'il démontre à sa femme.

2.3 La dot, facteur de stabilité du mariage chez les waaba

Comme nous l'avons démontrée dans le chapitre précédent, la dot est considérée chez les waaba comme un facteur de stabilité du mariage puisque l'union qui est faite entre les deux conjoints ne peut plus se briser. Mieux, quels que soit les conflits qui existent dans le ménage, ils doivent préserver l'union dans ce couple.

En dépit de cela, tous les jeunes ou familles qui tenteraient de fuir la dot et se marieraient, attireraient sur eux de lourdes conséquences. Cet acte pourrait même entraîner la stérilité chez la femme. On constat donc que tout se passe comme si une force spirituelle accompagnait la dot des waaba pour garantir une stabilité ou encore une paix parfaite dans le mariage et dans le foyer. Chez les waaba, la plupart des couples qui obéissaient exactement aux conditions de cette dot traditionnelle, ne souffraient pas de la stérilité ou même encore de la mort infantile. De ce fait, pouvons-nous dire que les problèmes conjugaux chez les Waaba sont dus à la dot *?*

2.3.1 La place de la polygamie en milieu Waaba

Selon le dictionnaire Larousse, la polygamie est le fait d'être marié à plusieurs conjoints, soit pour un homme (polygamie), soit pour une femme (polyandrie) ; organisation sociale légitimant telle union. A l'époque d'ailleurs, les familles les plus riches étaient celles qui avaient beaucoup d'enfants et surtout des garçons en particulier. Car les garçons étaient importants pour les travaux champêtres. Cela leur permettait l'élargissement des champs et qui leurs permettaient aussi de conquérir d'autres territoires. En un seul mot, richesse et polygamie sont intimement liées chez les waaba.

De plus, toute famille respectée était polygame. Et parfois même pour accéder à la royauté il faut être un père polygame ou une personne issue d'une famille polygame. Ceci incarne la sagesse et l'influence de cette famille dans leur milieu à l'époque.

2.3.2 Le lévirat, facteur de stabilité du mariage

Le Lévirat, une pratique traditionnelle aussi ancienne chez les waaba comme d'autres groupes sociaux linguistiques africains, occupait une place très importante dans la vie des waaba. Le lévirat symbolise la continuité de la famille.

Ainsi, chez les waaba, lorsque le mari meurt, c'est son frère qui a l'obligation d'épouser la femme. Cela permettait d'éduquer les enfants au sein de la famille en leur inculquant les valeurs éthiques adéquates.

De façon plus précise, le lévirat permettait de rendre le mariage constant et stable, par le simple fait que lorsqu'un mariage est organisé, il est le seul et le dernier. Car la femme ne pourrait plus quitter son défunt mari pour se remarier, elle devient le patrimoine de cette famille.

2.3.3 La femme fétiche

On appelle femme fétiche, une femme répondant aux valeurs traditionnelles. En d'autres termes, lorsqu'il y a conflit entre deux familles, une d'entres elle peut porter l'autre à la justice du fétiche pour gérer ledit conflit et parfois en contrepartie à l'échange d'une jeune-fille. C'est cette fille prise en charge qu'on appelle femme fétiche chez les waaba.

Une fois cette jeune fille arrivée au foyer, elle doit assumer ses responsabilités. Mais s'il arrivait qu'elle refuse de se marier dans la famille qu'elle devrait se marier par échange, elle pourrait en mourir, ou rester stérile ou encore il pourrait avoir de lourdes conséquences dans sa famille.

De ce fait, il est important de souligner que le respect de la tradition est supposé apporter la paix et la totale stabilité d'un mariage en milieu waama.

2.3.4 Femme traditionnelle

On appelle femme coutumière chez les waaba, une femme qui a suivi tous les rituels de la dot. Mieux, il s'agit d'une femme qui a été dotée depuis son enfance. Elle a subi toutes les cérémonies infligées par la famille. Une femme coutumière en milieu waaba est une femme respectable et noble. On lui attribue certaines responsabilités dans les coutumes et rituels. Parfois, pour choisir un roi, il fallait que ce dernier ait pour femme, une femme coutumière.

Bref, en milieu waama, on ne dote pas une seule fois. Ce qui est officiel c'est trois dotes. Ces trois dotes sont donc obligatoires et complémentaires pour la paix dans le foyer des mariés.

L'aspect le plus important à retenir ici est que le waawo[20] n'a jamais doté une fille déjà prête à se marier. La suivie à la lettre de la procédure dotale est un facteur de stabilité du mariage chez les waaba.

[20] Une personne qui parle le waama, une personne prise dans un groupe sociolinguistique waaba. Waaba est le pluriel de waawo.

Malgré, le respect des traditions chez les waaba, la dot a une place très importante. Elle permettait le déroulement effectif et correct du mariage.

Chapitre III : Enjeux et défis de la pratique de la dot

De la pratique de la dot chez les waaba à l'époque traditionnelle et de celle de plusieurs ethnies à l'époque moderne, on énumère plusieurs conséquences tant sur le plan éducatif que psychique des jeunes filles et même sur le côté instructif des femmes.

Cette multitude de conséquences nous invite donc à jeter un regard critique tant sur la dot waaba que celle d'autres ethnies à travers une réflexion philosophique approfondie et de données scientifiques valables. Puisque là où la crédibilité et la valeur de l'homme sont remises en cause, la philosophie ne saurait se taire.

3.1 La perception de la dot à l'époque moderne

La dot a connu une évolution progressive dans l'humanité. Cette évolution est due à la mondialisation.

Selon la tradition, la dot donne à un mariage toute sa légitimité. Elle peut être en nature ou par prestation de services. Dans le temps, les beaux-parents sollicitaient l'aide du jeune homme dans leur champ. Ce service peut constituer la dot pour la fille choisie.

Le jeune homme se met à la tâche et fait en sorte que la récolte soit bonne pour sa future belle famille. Et c'est justement dans sa façon de travailler que les beaux-parents voient s'il peut vraiment s'occuper de leur fille.

Lorsque nous considérons les éléments constitutifs, l'on comprend aisément qu'ils ne sont pas choisis au hasard. Ils ont des fonctions spécifiques, qui participent non seulement à la consolidation du mariage mais aussi et surtout sa prévention de toute perturbation qui pourrait le détruire. En effet, la dot assure le bonheur du couple dans la mesure où elle consacre l'acceptation de l'union par les deux parties. De ce fait, le couple reçoit les bénédictions qui

jouent un rôle primordiale dans le devenu du monde. Car le monde terrestre serait forcément influencé par l'invisible duquel dépendra son succès.

Dans le milieu fon, le succès du mariage est en grande partie du nombre d'enfant.

L'enfant en milieu fon est considéré comme une richesse et quiconque ne l'a pas est mal vu par la société. Ce qui fait que la plupart des enquêtés se marient pour avoir des enfants. Car pour les waaba, quand le mari meurt, c'est son fils drageon qui le remplace a affirmé un dépositaire de la tradition.

Autrement dit, c'est l'enfant qui permet à l'homme d'échapper à la mort. Il est donc aisé de comprendre en quoi l'enfant est le principal baromètre de mesure du succès du mariage. Par ailleurs, la dot assure la réussite du mariage en ce qu'elle constitue un gage de sa pérennité à l'égard des acteurs qu'elle mobilise. C'est pourquoi au court de la remise de la dot et surtout la grande, une prière dont les paroles sont transcrites ci-dessous est dite par la tante. Au cours de l'acceptation de la dot, la tante dit une prière.

Si le mariage, entendu dans son sens le plus large, reste quasi universel en Afrique, les pratiques matrimoniales subissent des mutations assez importantes, particulièrement. En milieu urbain et parfois très rapidement du fait de nouvelles conditions socioéconomiques. L'âge au premier mariage recule, pour les femmes comme pour les hommes. Les unions informelles conclues sans l'accord des familles se multiplient ; les ménages où hommes et femmes ne résident pas sous le même toit, faute de logement, sont de plus en plus courants, au moins au début des unions ; les ruptures d'union sont en augmentation, souvent à l'initiative des femmes.

Véronique Hertrich consacré à l'évolution de la nuptialité en Afrique, illustre tout le parti que l'on peut tirer d'indicateurs simples comme les âges au premier

mariage[21]. C'est une base de données de première importance qui est présentée ici. Elle permet de dresser, pour les cinquante dernières années (1950-2000), et pour la presque totalité des pays d'Afrique.

Une vaste fresque de l'évolution des nuptialités féminine et, pour la première fois aussi, masculines, sur le continent. Les tendances sont nettes. Partout, avec des différences notables selon les régions, l'âge au premier mariage des femmes recule, faisant place à un temps d'adolescence qui n'existait que très peu dans les années. Pour les hommes aussi, les changements sont à l'œuvre, plus contrastés que pour les femmes.

Les facteurs tendent à avancer par l'âge du mariage (autonomisation des jeunes gens par rapport aux anciens) étant contrebalancés par ceux qui favorisent un retard (difficultés à entrer sur le marché du travail notamment). L'écart de l'âge au premier mariage se réduit, ce qui se traduit déjà par des changements, implicites ou explicites, dans les normes et pratiques des sociétés.

L'apport de la statistique démographique à la connaissance des évolutions des rapports de genre est ici de première importance. Elle dessine un cadre général dans lequel des études venant d'autres disciplines : histoire, sociologie, anthropologie, pourront apporter des approches complémentaires susceptibles d'approfondir l'explication des mutations dans les normes matrimoniales et, partant, les rapports entre hommes et femmes à travers le mariage entre les futurs époux.

3.1.1 Les antinomies de la dot

La dot dans son sens général cause diverses difficultés sur plusieurs plans à savoir : sur le plan socioculturel et éducatif.

[21] Véronique Hertrich, *Dynamisme, Démographique et Changement, une étude chez les BWA*, 1996, Mali.

Cette coutume africaine entre dans les discussions au point de piétiner les valeurs de la femme africaine. Elle a vraiment laissé son lourd fardeau sur les valeurs de la femme africaine voire l'humilier.

Ensuite, lorsqu'on parle d'injustice sociale à l'égard de la femme et le mariage à propos duquel la dot joue un rôle important, cela nous amène à voir comment la femme se trouve dans des situations misérables en Afrique. L'Afrique est la personnification de la femme africaine. C'est pourquoi David Diop dans l'un de ses poèmes intitulé *Afrique,* démontre les expériences, les situations misérables dont la femme africaine est victime[22].

On voit aussi comment les femmes sont malmenées par les chefs africains et les colons. Ces derniers ont donné de petits cadeaux aux chefs africains qui leur ont permis d'emporter beaucoup de ressources de l'Afrique vers l'Europe. Ces petits cadeaux représentent la dot, par rapport à la situation sociale. Il utilise ce caractère imagé pour exprimer la situation d'exploitation et d'esclavage de la femme. La femme africaine est toujours le pétrin de la souffrance. On la dérobe de son droit et de tout ce qui est bon dans sa vie. Ce problème de l'esclavage n'est pas d'aujourd'hui. C'est un vice qui existe et prend ses sources en Afrique.

Alors beaucoup d'écrivains africains ont stigmatisé cet acte de subjugation de la femme africaine par le véhicule de la tradition qui mène cette dernière dans un gouffre de misère. La remise en question des croyances apparait dans *Les soleils des indépendances*_d'Ahmadou Kourouma où le personnage de Salimata nous invite à réfléchir sur la pratique de l'excision[23] ; une sorte de subjugation toujours imposée à la femme.

De même, Guillaume Oyono-Mbia dans *Trois prétendants un mari* expose et dénonce à travers le personnage de Mbarga qui essaie d'imposer un époux à sa fille Juliette à cause de ce qu'il va gagner au détriment de la joie et du

[22] David Diop, *Afrique* , 1956, présence Africaine.
[23] Ahmadou Kourouma, *Le soleil des indépendances*, mai 1968, édition du seuil, volume 4, n°2, pp. 208-215.

bonheur de sa fille[24]. Ce dramaturge camerounais a stigmatisé l'acte de la dot qui n'est autre qu'une subjugation des femmes et semble lutter pour la liberté de choix de mari, d'époux et de conjoint des femmes Africaines.

3.2 Approche critique et philosophique de la dot

En ce qui concerne l'analyse des faits et pratiques de la dot waaba, plusieurs phénomènes attirent notre attention et en particulier celui de la petite fille déjà dotée en milieu waama. Il se pose alors à ce niveau, le problème de l'émancipation et de l'épanouissement de la femme. Elle est appelée à vivre désormais comme une femme adulte dès son enfance.

De plus, ses gestes et actes seront surveillés ; elle ne peut même plus jouer avec les enfants de son âge. Ceci devient un blocage psychologique pour la petite fille waama. Elle grandit donc avec cette mentalité d'adulte.

Sur le côté sanitaire, cela peut empêcher le développement de certains caractères par le fait qu'elle soit obligée de rejoindre son mari déjà à quatorze ans au plus. Ceci donc peut ralentir la durée de vie de cette dernière selon les experts de la médecine moderne. De plus avec cet âge, elle sera totalement assujettie à son mari et celui-ci peut faire d'elle ce qu'il voudra.

En quittant du mode de vie socio traditionnel des waaba à la pratique de la dot à l'époque moderne et de plusieurs autres ethnies, nous voyons que les mêmes problèmes se posent toujours. Mais cela est plus axé sur les adultes dans le monde moderne. La dot est à l'origine des situations de plusieurs personnes devenues célibataires et même est à la source de plusieurs confits. Car le prix de la dot est fixé juridiquement. Certaines familles imposent des sommes d'argent à verser ou certaines choses à acheter avant d'épouser leur fille. Parfois, ceux qui n'arrivent pas à remplir ces conditions ou à satisfaire la volonté des parents

[24] Guillaume Oyono-Mbia, *La critique de la dot dans trois prétendants un mari*, 1985, Pocket, P.147.

restent célibataires. La dot est à l'origine de plus en plus de beaucoup de conflits. Ce qui revient à dire que ceux qui tentent de la contourner installent un certain conflit avec leur belle-famille.

En dépit de tout, si nous nous référons aux conflits inter religieux et traditionnels, nous voyons que certains mariages échouent pour le simple fait que d'aucuns refusent d'assumer leurs responsabilités vis-à-vis de la dote.

Ainsi, si nous jetons un regard sur le passé comme sur le présent, nous constatons que la dot n'a fait que ralentir l'homme africain dans sa généralité et en particulier celui des femmes. Pouvons-nous continuer à considérer la dot comme un obstacle à la femme malgré que certaines femmes dotées arrivent à se hisser au rang des grandes personnalités ? N'est-elle pas importante dans la préservence de la paix dans un couple.

Les occidentaux qui n'observent pas cette pratique ont le taux élevé de séparations et conflits conjugaux selon les aspects juridiques. Or, en Afrique il y a certains conflits qui parviennent à se résoudre dans le mariage grâce à la dot. De l'autre côté, la dot permet surtout aux deux familles de se connaître, de s'entendre mutuellement pour accompagner l'union de leurs enfants. Précisément, en Afrique la dot signifie consécration et sacrifice pour celui qu'on aime.

Enfin si la dot est faite dans de bonnes conditions et dans la réciprocité, elle ne peut apporter que le bonheur. La dot ne doit pas être statique ; l'homme doit donner ce qu'il peut ou ce qu'il a pour épouser sa femme. Dans cette mesure, l'homme ne pourra plus se venter, ni exercer son hégémonie sur sa femme.

Le dernier aspect qui pourrait attirer notre attention est que la non émancipation et la non liberté de la femme dotée dans un foyer ne sont pas dues à la dot mais au manque de résolution et de courage. Car malgré que certaines femmes vivent sous le coup de la dot, d'autres ont réussi à se hisser au rang de grandes personnalités et sont devenues des femmes leaders.

3.2.1 Scolarisation de la jeune femme Waaba

La dot est une institution sociale qui favorise l'institution sociale de la femme Waaba. Une femme dotée est une source de joie pour sa famille. La pratique traditionnelle de la dot constitue un obstacle à la scolarisation des filles. Généralement les jeunes filles sont données en mariage dans leurs adolescences, alors que c'est à cet âge qu'elles doivent être envoyées à l'école. C'est pourquoi certains parents préfèrent ne jamais envoyer leur fille à l'école car pour eux c'est une perte de temps et d'argent.

Il faut souligner que les Waaba au Bénin en général et ceux de la commune de Natitingou en particulier sont encore très ancrés dans la tradition. A cet effet, les parents donnent très tôt leurs filles en mariage pour éviter que celles-ci ne les couvrent de honte, de déshonneur en perdant leur virginité ou encore en tombant enceinte. M. Ouassa Kouaro A. Odunlami et F. Tasso démontre dans un article intitulé *Les déterminants socioculturels des communautés locales de Sinendé à la scolarisation des enfants* « que les facteurs socioculturels amènent la jeune fille à rejoindre son mari très tôt avant qu'elle ne perde sa virginité ».

De plus, le montant accordé à la dot est plus élevé lorsque la fille est encore très jeune. La scolarisation des filles ne permet pas aux parents de profiter de cette compensation. Admettre la scolarisation féminine, c'est se soustraire volontairement à ce gain en se heurtant aux refus de donner en mariage la fille. Le versement précoce de la dot, quelle que soit sa forme, réduit les chances de réussite scolaire des filles et des garçons. Malgré l'introduction des normes et valeurs importées dans la culture des communautés Waaba de Natitingou, les jeunes continuent toujours de valoriser certaines pratiques traditionnelles. Pour S. Akouhaba, la pratique de la dot est une tradition qui contribue à donner à tout individu une identité au sein d'une société et qui mérite d'être conservé et consolidé.

3.3 Actualisation

Le caractère polémique de la dot nous plonge dans une réflexion critique. Il est donc important d'examiner les causes profondes de cette pratique qui semblent pourtant être en vogue. Que pensons-nous des polémiques faites sur la dotes ? Comment la dot peut devenir un facteur de stabilité du mariage ?

Etant étudiants en philosophie, nous pensons que la dot en elle-même ne constitue pas un frein à l'émancipation de la femme. Mais c'est la procédure de la dot ou même encore les conditions dans lesquelles la dote est faite qui constitue un obstacle à la liberté de la femme.

Ainsi donc, pour résoudre ce problème, il faut que la dot ne soit pas obligatoire ni trop exigeante. L'homme devrait le faire selon ses moyens ou ses capacités. Il faut aussi que la femme ait le libre choix d'épouser celui qu'elle voudra et non une imposition comme cela se faisait chez les waaba. L'homme également ne doit pas être contraint d'épouser sa femme. Le caractère symbolique de la dote doit recouvrir son sens traditionnel (chez les waaba le tabac seul suffisait pour doter une femme waawo).

Pour finir, nous pensons qu'il est important que le gouvernement limite le prix de la dot à une somme accessible à tout le monde. Cela permettra à toute personne de facilement doter une femme.

CONCLUSION

Au terme de notre réflexion, il en ressort bien que plusieurs personnes souhaitent qu'on bannisse la dote. Après un examen scientifique et philosophique sur la pratique de la dot comme elle se faisait chez les waaba et celle de notre époque, nous pensons que la dot en son nom ne constitue pas un handicap à l'émancipation de la femme. Mais, c'est la procédure de la dot ou même encore les conditions dans lesquelles la dot est faite qui constitue un obstacle à la liberté de la femme. Il serait donc important que nous obtenions pour une double dot de façon juridique pour marquer l'égalité entre les deux sexes. Ce qui revient à dire que la femme et l'homme doivent tous deux apporté la dot. Cela permettra de résoudre certains problèmes conjugaux dans une approche respectueuse et de réciprocité.

Il faut surtout que l'Etat et les différentes structures sensibilisent sur la question de la dot en créant des affiches, des publicités pour que tout le monde soit à la pointe de l'information. La sensibilisation doit se faire dans tous les domaines (religieux, éducatif et même sanitaire) pour apporter plus éclaircissements à toutes les couches. Cependant si certaines personnes continuent toujours d'escroquer des gens à travers cette pratique, l'Etat dois aussi créer des sanctions et peine spécifique à cela. Si possible créer des structures judiciaires capables de traquer ces personnes. Car le fait de contraindre un homme à verser une somme exhorbitante est une atteinte aux droits de l'homme. En seul mot, si l'on connaît que la dot à un caractère symbolique, nous pensons que certains problèmes sociaux seront réglés de façon pacive.

L'ensemble des recherches présentées dans ce travail est loin de couvrir tous les domaines de l'interaction entre les questions de genre et de développement. Mais elles offrent un éclairage sur les rapports hommes/femmes susceptibles de contribuer à l'amélioration des projets et programmes de développement. La plupart proposent des approches méthodologiques nouvelles qui seront une invite à de nouveaux projets de recherche. Elles sont un point de départ et non un point d'arrivée.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AHMADOU KOUROUMA, mai 1968, *les soleils des indépendances*, édition du seuil, étude française, volume 4, n°2.
- BUCHI EMECHETA, 1976, *La dot*, édition poche en France.
- DAVID DIOP, 1956, *Afrique mon Afrique*, Edition présence africaine.
- DJOBO B., 1962, *La dot chez les kotokoli de Sokodé*, recueil, panant.
- FELIX FANOU, 2018, *Droit de la famille, l'autorité parentale en droit Béninois de la famille.*
- GUILLAUME OYONO-MBIA, 1985, *La critique de la dot dans trois prétendants un mari*, Pocket.
- ISABELLE AKOUHABA ANANI, mai 2008, *la dot dans le code des personnes et de la famille des pays. D'Afrique occidentale cas du bénin, du Burkina-Faso, de la Côte-d'Ivoire et du Togo*.
- J. BINET, 1960, *le mariage en Afrique noir*, In : anale.
- JEAN MARIE SANSTERE, 1999, *Femme et pouvoir des femmes à Byzance 6^{e} et 10^{e} siècle en occident*, publication de l'institut de recherche du septemptrion.
- KONE MOUSSA N'GUESSAN KOUAKOU, 2005, *Socio anthropologie de la famille en Afrique*, Evolution des modèles en Côte d'ivoire, Abidjan, CERAP.
- MAMTA MURTHI et JEAN DRÈZE, 30 April 2008, *Fertility education and development*, Further Evidence from Indian, LSE stricerd Research paper N. DEDPS 20.
- MAMTA MURTHI, ANNE-CATHERINE GUIO et JEAN DRÈZE Mortality, 1995, *Fertility and Gender Bias India*, A district level Analysis, Published by London school of Economic, London.

- MAYER ROBERT, *Histoire de la famille gabonaise*, Libreville, 2è édition, du LUTD.
- MONIQUE OUASSA KOUARO, 2011, *les déterminants socio culturels de la communauté de sinendé*
- MUNZELE MUNZIMI (J.M.), 2006, *Les pratiques de sociabilité en Afrique*, Ed Publibook.
- Recueil des textes sur l'Etat Civil Béninois
- RGPH3 2013, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat au Bénin*, Cotonou
- SOLUS H., 1950-1959, *Le problème actuel de la dot en Afrique Noire*, revue juridique et politique de l'union.
- VERONIQUE HERTRICH, 1996, *Dynamique démographie et changement une étude chez les BWA*, « au Mali », thèse de doctorat en sociologie.
- VERONIQUE HERTRICH, 2014, *Solène Lardoux dans population*, Vol. 69.

ANNEXE

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

Bonjour Madame/ Monsieur,

Etudiant en Licence à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS), dans le cadre de la rédaction de notre mémoire, nous effectuons des recherches sur le thème : «DOT ET EMANCIPATION DE LA FEMME : CAS DES WAAMA ».

Dans cette perspective, nous vous prions de remplir ce questionnaire en marquant votre position de Célibataires ou de mariés :

I- Enquêtes portant sur le nombre de mariés, célibataires, divorcés dans la Commune de Natitingou :

1- Avis de tranche d'âge de 15 à 20ans.

Célibataires ☐ Mariés ☐ Divorcés ☐

2- Avis de tranche d'âge de 20 à 25ans.

Célibataires ☐ Mariés ☐ Divorcés ☐

3- Avis de tranche d'âge de 25 à 30ans.

Célibataires ☐ Mariés ☐ Divorcés ☐

4- Avis de tranche d'âge de 30 à 35ans.

Célibataires ☐ Mariés ☐ Divorcés ☐

5- Avis de tranche d'âge de 35 à 40ans.

Célibataires ☐ Mariés ☐ Divorcés ☐

TABLES DES MATIERES

DEDICACE 1 2
DEDICACE 2 2
REMERCIEMENTS 3
SOMMAIRE 4
LISTE DES TABLEAUX 5
RESUME 6
EXPLICATION DE QUELQUES MOTS 7
INTRODUCTION 8
Chapitre I : Cadre théorique, géographique et approche méthodologique 10
1.1 Clarification des concepts 10
1.1.1 Sens socioculturel de la dot 11
1.1.2 Sens juridique de la dot 13
1.1.3 Historique de la dot 14
1.1.4 L'émancipation de la femme 16
1.2 Cadre géographique 19
1.3 Approche méthodologique 21
1.3.1 Données utilisées 21
1.3.1.1 Recherche documentaire 21
QUESTIONNAIRE D'ENQUETE 42
1.3.1.2 Enquête de terrain 22
Chapitre II : Interprétation de la dot chez les Waaba 24
2.1 Le statut familial 24
2.2 Protocole de la dot des waaba 24
2.2.1 La première dot 24
2.2.2 La deuxième dot 25
2.2.3 La troisième dot 25
2.3 La dot, facteur de stabilité du mariage chez les waaba 26
2.3.1 La place de la polygamie en milieu Waaba 27
2.3.2 Le lévirat, facteur de stabilité du mariage 27
2.3.3 La femme fétiche 28
2.3.4 Femme traditionnelle 28
Chapitre III : Enjeux et défis de la pratique de la dot 30
3.1 La perception de la dot à l'époque moderne 30

3.1.1 Les antinomies de la dot..... 32
3.2 Approche critique et philosophique de la dot..... 34
3.2.1 Scolarisation de la jeune femme Waaba..... 36
3.3 Actualisation..... 37
CONCLUSION..... 38
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES..... 40
TABLES DES MATIERES..... 43